

Formulaire de renseignements droit passerelle partiel – Interruption forcée en raison du coronavirus COVID -19

Renvoyez ce formulaire par email ou par courrier (simple ou recommandé) à votre
caisse d'assurances sociales

A. Données d'identification

Nom

Prénom

Numéro NISS ..-.

(voir votre carte d'identité)

Adresse de contact en Belgique (si elle diffère de l'adresse figurant dans le Registre national ou le registre BIS)

Rue N° Bte

Code postal Commune

Adresse email

T: +32 / M : +32 /

N° du compte bancaire au nom de

IBAN BE

BIC

B. Situation familiale

Avez-vous au moins une personne à charge auprès de votre mutualité (conjoint, cohabitant, parent, grand-parent, enfant, ...) ?

Non

Oui

C. Revenus de remplacement

Recevez-vous actuellement un revenu de remplacement ?

- Non Oui : lequel ? *(cocher la case correspondante)*
- Allocations de chômage, sous n'importe quelle dénomination (allocations d'insertion, allocations d'attente, etc.).
 - Pension
 - Indemnités d'incapacité de travail ou d'invalidité
 - Autres *(précisez)* :

Si oui, quel est le montant de ce revenu de remplacement ? euros *(veuillez fournir une preuve)*.

Attention : si la somme de votre revenu de remplacement et de la prestation financière de droit passerelle dépasse le montant de 1614,10 euros, le montant mensuel de la prestation financière de droit passerelle sera réduit à concurrence de cet excédent.

D. Raison de l'interruption forcée

Indiquez à quel cas suivants s'applique votre situation dans le cadre de l'interruption forcée due aux impacts du coronavirus COVID-19 :

- J'ai dû interrompre totalement ou partiellement mon activité indépendante parce que mon établissement relève d'un secteur qui doit fermer complètement ou parce que mon magasin ou commerce doit fermer à certaines heures afin de limiter la propagation du coronavirus COVID-19 :

du *(date)* au *(propre estimation de la date reprise)*.

Décrivez votre activité indépendante (votre secteur, votre activité précise, etc.):

.....
.....
.....

- *Le fait que votre établissement relève d'un secteur figurant dans la liste (voir annexe) ou que votre commerce doive fermer à certaines heures ou que votre commerce doive travailler sur rendez-vous suffit pour avoir droit à une prestation financière, quelle que soit la durée de l'interruption. Lorsque vous avez transformé votre activité en une activité autorisée (par exemple, un restaurant qui ferme la salle de consommation et se met à offrir des repas à emporter), vous avez également droit à une prestation financière.*

Je déclare sur l'honneur avoir rempli ce formulaire en toute sincérité.

Je suis conscient que toute déclaration fausse ou incomplète concernant l'existence d'un revenu de remplacement (et le montant de ce revenu de remplacement) peut conduire au recouvrement de prestations indûment versées.

Nom:.....

Prénom:.....

Date:

Signature: